

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 209

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 2 SEXIES**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et, à la fin, sont ajoutés les mots : « et le conseil départemental. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à associer les départements au « guichet unique » placé auprès de l'ARS.

Pour favoriser et coordonner l'installation de médecins, en particulier dans les déserts médicaux, d'autres éléments entrent en compte, comme l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il convient d'associer les Départements à ce guichet unique, en plus des ordres professionnels. Les Départements ont déjà mis en place de nombreux outils (bourses étudiantes, aides à l'installation, financement des maisons de santé...) et contribuent au maillage territorial de l'offre de soin. Compte tenu de l'éloignement de certaines ARS, il paraît nécessaire de procéder à cet ajout dans la loi.